



Problème héritage succession

Par **Bottin**, le **31/05/2010** à **18:31**

Bonjour,

Lundi 31 mai 2010

Maitre

Est-ce que je peux vous écrire à votre cabinet.

Mes explications sur mon litige d'héritage,elles sont trop longues

.Une affaire complexe.

Je n'ai pas de carte bancaire, je peux payer par RIB et mandats compte, cash.

Recevez Maitre mes sincères salutations distinguées.

Par **Tisuisse**, le **31/05/2010** à **18:49**

Bonjour,

Ici vous êtes sur un forum de droit français et les superviseurs qui vous répondent sont tous des juristes. Leurs informations sont totalement gratuites et ils étudient chaque cas en prenant sur leur temps de loisirs, leur participation est totalement bénévole. Ces conseils n'ont pour but que de vous informer de ce que vous pouvez faire, de ce que vous ne pouvez pas faire, voire de vous donner des pistes de recherches. En aucun cas les infos fournies ne peuvent remplacer la consultation d'un avocat. Si vos moyens financiers sont limités et si vous avez besoin de conseils pour gérer votre affaire, nous sommes là mais vous pouvez aussi prendre rendez-vous soit dans une "maison du droit" (votre mairie vous en communiquera les coordonnées), soit, pour des questions de successions, auprès de votre chambre départementale des notaires, laquelle organise aussi des consultations juridiques gratuites.

Donc, vous avez le choix. Dans un premier temps, vous pouvez toujours nous exposer votre problème, nous nous efforcerons d'y répondre.

Pour assurer l'anonymat, ne mettez aucune de vos coordonnées (nom, adresse, tél., e-mail, etc.) sur les messages que vous écrivez sur ce forum.

Bien cordialement,

Tisuisse,
co-administrateur.